



Commune de CREVIN  
Département d'Ille-et-Vilaine

**DECISION DU MAIRE  
N° 2024-01**

**Vente de petites cuillères à café  
BAR LE CHATEAUBRIANT**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/04/005 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la vente de petites cuillères à café ;

Vu l'accord de l'acquéreur,

**DECIDE**

**Article 1 :** 24 sachets de 24 petites cuillères à café sont vendus à la société BAR LE CHATEAUBRIANT, sise 12 rue de Chateaubriant à VERN SUR SEICHE (35770).

**Article 2 :** Le montant total de la vente est de 92,16 € TTC :  
- 576 u x 0,16 € TTC

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.  
Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 5 février 2024

Le Maire,  
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **07 FEV. 2024**

ID : 035-213500903-20240205-202401-AU